



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 2 juillet 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, et Dave Lachance conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

Absent : M. Danny Paré

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
4. Adoption des comptes de juin 2019
5. Dépôt du rapport budgétaire de la fin de la période 6
6. Avis de motion : Projet d'amendement au Règlement concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec (2019-RM-SQ-2)
7. Convention collective des employés municipaux : résolution autorisant la signature de la convention après avoir obtenu l'approbation quant au contenu par les élu(e)s
8. Révision du plan de sécurité civile : octroi du mandat pour la réalisation du Volet II
9. Réfection de la cour de l'entrepôt municipal / BMR
10. Vente du camion International Paystar 5500, 2009 :
 - 10.1 Résolution confirmant que le camion International Paystar 5500, 2009 ne sert plus à des fins d'utilité publique depuis le 7 juin 2019
 - 10.2 Résolution autorisant la vente du camion International Paystar 5500, 2009 conformément à l'entente convenue entre l'acheteur et la Municipalité, au prix de 125 000 \$ sans garantie légale, tel que vu et essayé par l'éventuel acheteur, et autorisation à la mairesse ou au directeur général à signer tous les documents relatifs à la transaction.
11. Achat de 500 tonnes de pierre ½ en prévision de l'hiver 2019-2020
12. Résultats des appels d'offre du gravier brut et du gravier 0-3/4, et octroi des contrats
13. Accès à l'information : délégation de la responsabilité au directeur général
14. Agrandissement du garage municipal : résolution autorisant le directeur général à préparer, présenter et signer les documents relatifs à une demande de subvention
15. Société d'habitation : dépôt des états financiers 2016 et acceptation du paiement du déficit
16. Achat d'un fouet à gazon
17. Nettoyage et débitage d'arbres au du Sentier des champions
18. Tonte de la halte routière et aux abords de la station des eaux usées
19. Eau potable : remplacement du système de programmation et du processeur
20. Estrades au terrain ActiBouge
21. Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière
22. Travaux publics
23. Comités des élus
24. Correspondance de la mairesse
25. Période de questions
26. Affaires nouvelles
27. Levée de l'assemblée

2019-07-102

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2019-07-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019. Adopté.



2019-07-104
N° de résolution
ou annotation

2019-07-105

2019-07-106

2019-07-107

4. ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des fonds nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 140 199,53 \$ est déboursé à même le fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1er au 30 juin 2019 inclusivement, pour un montant de 140 199,53 \$. Adopté.

5. DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE TRIMESTRIEL – FIN DE LA PÉRIODE 6

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire trimestriel de la fin de la période 6. Aucune question ni commentaire de la part des élu(e)s.

6. AVIS DE MOTION : PROJET NUMERO 2019-RM-SQ-2 LEQUEL ABROGE ET REMPLACE LE REGLEMENT 2017-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire de réglementer la présence de colporteurs sur son territoire,

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier son règlement 2017-RM-SQ-2 sur le colportage en le rendant plus restrictif ceci dans le but de protéger la population contre les personnes et les entreprises possédant des antécédents criminels ou judiciaires.

ATTENDU QUE règlement vise à encadrer et à réglementer la présence de colporteurs sur le territoire de la municipalité, notamment en ce qui concerne les conditions préalables requises à l'émission d'un permis de colporteur

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant la présentation du projet de règlement 2019-RM-SQ-2: *RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE REGLEMENT 2017-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC* ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance prévue pour l'adoption du règlement;
- que le règlement 2019-RM-SQ-2: *RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE REGLEMENT 2017-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE ET APPLICABLE PAR LA SURETE DU QUEBEC*, soit adopté à la séance ordinaire du 12 août 2019. Adopté.

7. CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX : RESOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE LA CONVENTION APRES AVOIR OBTENU L'APPROBATION QUANT AU CONTENU PAR LES ELU(E)S

ATTENDU QUE la convention collective des employé(e)s municipaux membres du Syndicat canadien de la fonction publique est arrivée à échéance le 1^{er} juillet 2018 ;

ATTENDU QUE des rencontres de négociation ont récemment conduit à une entente de principe ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'autoriser Mme France Laroche, mairesse, et M. Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom du Conseil municipal la convention collective après que celle-ci ait été soumise aux élu(e)s pour lecture et approbation. Adopté.

8. REVISION DU PLAN DE SECURITE CIVILE (VOLET II) : PROPOSITION DE SERVICES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à la révision du Plan de sécurité civile (Volet II) et qu'elle a obtenu l'aide financière de l'Agence municipale 911 afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dans le cadre du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

ATTENDU QUE le mandat de révision du Volet I a déjà été confié au consultant Serge Morin en raison de son expérience dans le domaine des mesures d'urgence, de ses expériences d'accompagnement de plusieurs municipalités et de ses expériences opérationnelles sur le terrain ;



N° de résolution
ou annotation

2019-07-109

2019-07-110

2019-07-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de confier le mandat de révision du Plan de sécurité civile (Volet II), à Serge Morin consultant, au montant de 2 160 \$, et la rédaction du Rapport simplifié du Plan de sécurité civile, au montant de 2 880 \$. Adopté.

9. RÉFECTION DE LA COUR DE L'ENTREPÔT MUNICIPAL / VIVACO-BMR

ATTENDU QUE la cour de l'entrepôt municipal, aussi utilisé par Vivaco-BMR, requiert des travaux afin d'en rabaisser le niveau devant la porte d'entrée principale sur une distance approximative de 12 pieds;

ATTENDU QUE la partie supérieure en béton d'un ancien silo à grains doit être brisée à sa partie supérieure qui excède le sol;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu d'Henri et Norbert Nadeau inc. une soumission relative aux travaux (pelle, camionnage, gravier 0- ¾) totalisant 2 890 \$;

ATTENDU QUE la soumission précise que si les travaux nécessitaient le recours à un marteau hydraulique afin de briser le béton du silo à grains, les coûts devront être ajustés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, de confier à Henri et Norbert Nadeau inc. la réalisation des travaux de réfection de la cour de l'entrepôt municipal conformément à la soumission du 25 juin 2019. Adopté.

10. VENTE DU CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR 5500, 2009

10.1 RÉOLUTION CONFIRMANT QUE LE CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR 5500, 2009 NE SERT PLUS À DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS LE 7 JUIN 2019

ATTENDU QUE le 7 juin 2019, un acheteur a manifesté son intérêt d'acquérir le camion International Paystar 5500, 2009;

ATTENDU QUE depuis le 7 juin 2019 ledit camion n'a pas été utilisé à des fins d'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de ne pas utiliser le camion International Paystar 5500, 2009 à des fins d'utilité publique jusqu'au moment de la vente. Adopté.

10.2 RÉOLUTION AUTORISANT LA VENTE DU CAMION INTERNATIONAL PAYSTAR 5500, 2009, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE CONVENUE ENTRE L'ACHETEUR ET LA MUNICIPALITÉ, AU PRIX DE 125 000 \$ SANS GARANTIE LÉGALE, TEL QUE VU ET ESSAYÉ PAR L'ÉVENTUEL ACHETEUR, ET AUTORISATION À LA MAIRESSE OU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À LA TRANSACTION.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a mis en vente le camion International Paystar 5500, année 2009, 6X6 lors d'un appel d'offre par affichage dans les médias électroniques;

ATTENDU que Transport Breton Lamontagne inc. a manifesté son intérêt d'acquérir ledit camion et qu'une entente a été conclue entre ce dernier et la Municipalité le 7 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'accepter l'offre d'achat du camion International Paystar 5500, 2009, faite par Transport Breton Lamontagne inc. au montant de 125 000 \$, et d'autoriser Mme France Laroche, mairesse, ou M. Alain Paré, directeur général, à signer tous les documents requis par la transaction notamment avec la Société de l'Assurance automobile du Québec. La vente sera finale et sans aucune garantie légale, tel que vu et essayé par l'acheteur. Adopté.



2019-07-112

N° de résolution
ou annotation

11. ACHAT DE 500 TONNES DE PIERRE CONCASSÉE ½ NETTE EN PRÉVISION DE L'HIVER 2019-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de 500 tonnes métriques de pierre concassée ½ nette (abrasifs) en prévision de l'hiver 2019;

ATTENDU QUE le prix estimé est de 10 \$ la tonne métrique taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser la somme de 6 000 \$ pour l'achat de 500 tonnes métriques de pierre nette ½. Adopté.

12. RÉSULTATS DES APPELS D'OFFRE DU GRAVIER BRUT ET DU GRAVIER 0 - ¾, ET OCTROI DES CONTRATS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour l'achat de 2 952 tonnes métriques de gravier brut et de 2 952 tonnes métriques gravier 0 - ¾ ;

ATTENDU QUE quatre soumissionnaires ont été invités, à savoir : Gravière Michel Binet, Henri et Norbert Nadeau, Les Excavations Lafontaine inc, et le Groupe Nado inc.;

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 17 juin 2019 à 15h10 en présence de M. Alain Paré, directeur, de MM. Yvon Payeur et Michel Bérubé, et de représentants de Les Excavations Lafontaine inc., et du Groupe Nado inc.;

ATTENDU QUE les résultats des appels d'offre sont les suivants :

PRODUITS ET QUANTITES REQUISES PAR LA MUNICIPALITE	PRIX PAR TONNE METRIQUE (EXCLUANT LES TAXES, LES REDEVANCES, LE CHARGEMENT ET LE TRANSPORT)		
	GRAVIERE MICHEL BINET	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	GRUPE NADO INC.
Gavier brut 2952 tonnes métriques	4,45 \$	3,99 \$	6,85 \$
Gavier 0 - ¾ 2952 tonnes métriques	Non disponible	8,19 \$	12,70 \$

2019-07-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement d'octroyer les contrats à :

- Gravière Michel Binet : pour l'achat de 2952 tonnes métriques de gravier brut, le choix reposant sur la proximité de la gravière et le site des travaux (route Willie Cryans), et à
- Les Excavations Lafontaine inc. pour l'achat de 2952 tonnes métriques de gravier 0 - ¾ . Adopté.

13. ACCÈS À L'INFORMATION : DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la Municipalité est soumise à la *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS* ;

ATTENDU QUE ladite Loi impose à la Municipalité de nommer un responsable de l'accès à l'information.

ATTENDU QUE d'office, la mairesse est responsable de l'accès à l'information en respect de la *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

ATTENDU QUE cette responsabilité peut-être déléguée au directeur général par délégation ;

2019-07-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, de déléguer la responsabilité de l'accès à l'information à M. Alain Paré, directeur général de la municipalité. Adopté.

14. AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL : RÉOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À PRÉPARER, PRÉSENTER ET SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS À UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la surface du garage municipal est insuffisante pour abriter les véhicules lourds de la municipalité;

ATTENDU QU' il y a nécessité d'agrandir le garage existant;

2019-07-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à préparer, présenter et signer les documents relatifs à une demande de subvention. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-07-116

2019-07-117

2019-07-118

15. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DU DÉFICIT

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a procédé à l'approbation des états financiers 2016 audités de l'Office municipale d'habitation d'alors;

ATTENDU QUE le rapport d'approbation fait état d'un déficit de 12 149 \$ pour l'année 2016, et que la répartition du déficit établi est de 1 639 \$ pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'accepter les états financiers 2016 présentés par la SHQ, et d'autoriser le paiement de la contribution municipale de 1 639 \$. Adopté.

16. ACHAT D'UN FOUET À GAZON

ATTENDU QUE le fouet à gazon de la municipalité doit être remplacé ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Francine Drouin d'autoriser l'achat d'un fouet à gazon au montant estimé de 600 \$ taxes en sus. Adopté.

17. NETTOYAGE ET DÉBITAGE D'ARBRES AU SENTIER DES CHAMPIONS

ATTENDU QUE à la demande du directeur général, M. William McDonald a précéder au nettoyage et à l'abattage d'arbres au Sentier des Champions avant la tenue de la Fête de la pêche de juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'autoriser le paiement de 90 \$ à M. William McDonald pour avoir exécuté ces travaux. Adopté.

18. TONTE DES HERBES ET DES REPOUSSES D'ARBUSTES À LA HALTE ROUTIÈRE ET AUX ABORDS DE LA STATION DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE les herbes et les repousses d'arbustes à la halte routière et aux abords de la station des eaux usées doivent être coupées afin de contrôler leur expansion, et que M. Gaston Cloutier a offert ses services pour réaliser cette tâche;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de confier le mandat à M. Gaston Cloutier et d'octroyer une somme de 600 \$ pour sa réalisation. Adopté.

19. EAU POTABLE : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE PROGRAMMATION ET DU PROCESSEUR À LA STATION D'EAU POTABLE

Suite à diverses consultations et avis, la nécessité de remplacer le système de programmation et du processeur à la station d'eau potable a été identifiée. Ce sujet est reporté à une séance ultérieure afin de permettre la validation de certains éléments additionnels.

20. ESTRADES AU TERRAIN ACTIBOUGE

Le terrain ActiBouge est dépourvu d'estrades pour les spectateurs. Après discussions, le sujet est reporté à la prochaine séance après qu'auront été évaluées diverses avenues.

21. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de renouveler le statut de membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière au montant de 25 \$. Adopté.

22. TRAVAUX PUBLICS

M. Yvon Payeur, chef d'équipe des travaux publics, fait rapport des besoins immédiats du service :

- Tamisage de 5000 tonnes métriques de 0 – 3/8 à 4 \$ la tonne : 20 000 \$
- Nettoyage au jet des conduites : 2 000\$
- 311 tonnes métriques de gravier brut pour le rang 4 (sur 800 pieds et 4 pouces d'épaisseur entre le rang 11 et la route 271) : 1 500 \$
- Ponceaux : 6 989 \$

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'autoriser ces dépenses. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-07-119

2019-07-120

23. COMITÉS DES ÉLUS

Mme Francine Fillion :

Toutes les pièces de la résidence Saint-Pierre ont été repeintes et les aménagements floraux extérieurs nettoyés. Il y aura portes ouvertes à trois moments, dont le premier le dimanche le 14 juillet 2019.

M. Alexandre Dubuc-Ringuette :

Les activités du soccer pour les jeunes ont débutées et on planifie la fête de la famille pour la fin de l'été.

Mme Chantale Thivierge :

Les nouveaux critères d'admissibilité aux habitations à loyer modique ont été modifiés. Ainsi, ont été rehaussés les seuils de revenu maximal permettant à un locataire d'être admissible à un logement.

Mme Francine Drouin : La Fête de la pêche du 8 juin dernier a été un franc succès. Madame Drouin souligne la participation et l'implication de toutes et tous, notamment celles de M. Marcel Gagnon qui a fourni son poêle BBQ et sa journée entière à cuire les « hot dogs ». Elle souligne également le bénévolat du jeune citoyen Samuel Laflamme.

24. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Question : Une citoyenne demande quelle est la grandeur de l'agrandissement du garage municipal.

Réponse : L'agrandissement serait de 60 pieds de longueur (longueur du garage actuel) par 16 pieds de largeur.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Mme Francine Drouin transmet une demande formulée par Quad Amiante de la région de Thetford :

RANDONNÉE QUAD DANS LE CADRE DE LA FÉRIE DES COULEURS : DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES ET SUR LES ROUTES DÉSIGNÉES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE Quad Amiante organise une randonnée le 14 septembre 2019 dans le cadre des activités de la Fête des couleurs;

ATTENDU QUE l'organisation de la randonnée demande à la municipalité le droit d'utiliser le chalet des loisirs pour l'inscription des participants, et de circuler dans les rues et sur les routes municipales désignées à la circulation quad;

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer à cette activité qui permet une visibilité de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser le comité organisateur de la randonnée Quad à utiliser gratuitement le chalet des loisirs, et autorise les randonneurs à circuler en quad dans les rues et sur les routes désignées de la municipalité. Adopté.

FLEURS ET CARRÉS DE SABLE

Mme Francine Drouin demande que les platebandes autour du bureau municipal soient sarclées et nettoyées, et que du sable soit ajouté dans les carrés de sable.

27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20 h 24. Adopté.

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution
ou annotation